



Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **22 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le seize septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Olivier DUVAL, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORE), Michèle LALLIER (procuration à Michel MADORÉ), Gaël LOIT (procuration à Pauline BERNABÉ-DOLLEY), Jacques LECHEVALLIER (procuration à Annick LAMAZURE).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/09/2015

- : - : - : - : - : - : - : - : -

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2015

Madame LECLERC-BUICHON observe qu'il a été employé le terme impropre « salaire » pour désigner les « indemnités » perçues par le maire et les adjoints.

La correction sera apportée sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 est adopté **à l'unanimité**.

- CRÉATION DE 3 POSTES

Monsieur SÉVÊQUE précise que la création des 3 postes entraîne la suppression des 3 postes anciennement détenus. Le surcoût de ces promotions sera de 2639,00€ pour l'année 2016.

Madame LECLERC-BUICHON suggère d'intituler la délibération : « *création et suppression de 3 postes* » pour éviter une interprétation erronée qui pourrait laisser croire que 3 postes supplémentaires sont créés.

Monsieur SÉVÊQUE propose de rédiger les titres des prochaines délibérations ainsi : « *création de postes en remplacement de postes existants* ».

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de créer trois postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et de supprimer trois postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 30 décembre 2015.

- **COEFFICIENT MULTIPLICATEUR APPLICABLE A LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ**

Monsieur BARRÉ explique que la recette attendue de cette taxe pour 2015 s'élève à 110 000,00€ pour un taux actuel de 8,12%. Un taux à 8,50% génèrerait une augmentation de 4,6% de recette supplémentaire, soit 5000,00€.

Monsieur DEPINCÉ s'interroge sur le coût de cette taxe pour la commune qui est aussi consommatrice d'électricité. Il demande : « *quels sont les taux sur les autres communes de l'agglo ?* »

Monsieur SÉVÊQUE reconnaît qu'il peut être intéressant d'avoir ces renseignements, qui n'ont certes pas été demandés, toutefois, il souligne qu'il est également intéressant pour la commune de se positionner en fixant ce taux.

Monsieur DEPINCÉ redoute que l'attractivité de la commune puisse être affectée par toutes les augmentations d'impôts qui touchent les administrés, « *dont les budgets ne sont pas extensibles* » ; aussi, il propose d'envoyer un message fort aux agnelais en décidant un taux de 8% et non 8,5%.

Monsieur BARRÉ souligne que les taux d'imposition de la plupart des villes françaises sont en constante augmentation, ce qui n'est pas le cas à Agneaux.

Monsieur SÉVÊQUE rappelle que dans un contexte budgétaire difficile, certaines communes ont fait le choix de supprimer des festivités culturelles ou de réduire les charges de personnel, ce qui n'est pas le cas de la commune d'Agneaux qui accorde une grande attention à la gestion de son budget.

Il ajoute : « *cette petite participation supplémentaire demandée aux agnelais en fonction de leur consommation d'électricité contribue au maintien des services de qualité proposés par la commune. Cette taxe contribue à financer notre participation aux travaux du SDEM sur les réseaux. Ces investissements sont lourds. Dans les 2 ans à venir la commune va engager les travaux d'enfouissement des réseaux dans le quartier de la Doucetière.*

Ensuite, il faudra réaliser les travaux de voirie indispensables dans ce quartier où les rues sont en très mauvais état. »

A l'issue de ce débat, l'assemblée municipale décide, **à la majorité, par 21 voix pour et 6 contre** (Groupe Ensemble pour Agneaux) de fixer à 8,50% le coefficient multiplicateur unique applicable à la taxe sur la consommation finale d'électricité.

- **ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES**

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'accorder une indemnité de gardiennage de l'église, d'un montant de 474,22€, au curé en charge de la paroisse d'Agneaux pour l'année 2015.

- **CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS 2015**

Monsieur LEMÉTAYER fait observer que depuis 2 ans il est demandé aux agnelais, de s'inscrire à ce concours, ce qui a limité le nombre d'inscriptions. De plus, la communication faite précédemment en première page du bulletin Agneaux Contact, a cette fois été glissée dans les pages intérieures et a donc été moins lisible.

Par ailleurs, ce concours souffre d'un certain essoufflement, les candidats étant souvent les mêmes. Aussi, Monsieur LEMÉTAYER souhaite que dès l'an prochain, une communication plus large soit faite ; il espère également que les nouveaux lotissements en cours d'aménagement apportent de nouveaux candidats. Monsieur LEMÉTAYER précise que cette année, 3 reconnaissances ont été décernées aux jardins familiaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'allouer une enveloppe totale de 375.00€ comme suit :

Catégorie Maisons Fleuries

1^{er} prix > 100,00 €
2^{ème} prix > 80,00 €
3^{ème} prix > 60,00 €

Catégorie Balcons Fleuris

1^{er} prix > 60.00 €
2^{ème} prix > 45,00 €
3^{ème} prix > 30,00 €

- LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Madame DAVID rappelle que le frelon asiatique n'est pas considéré comme un organisme nuisible et en conséquence n'est pas soumis à des mesures de lutte obligatoire. Cependant, le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles avec des incidences sur la filière apicole et la biodiversité, mais aussi sur la sécurité des personnes.

Madame DAVID précise que le coût de destruction d'un nid est d'environ 100€. Elle propose que la nacelle de la commune soit mise à disposition de l'entreprise chargée de cette destruction lorsque les nids sont en hauteur, afin de limiter le coût de l'intervention. Elle fait observer que la prise en charge de la destruction des nids incitera les personnes concernées à être vigilantes et à les signaler à la mairie.

Monsieur DEPINCÉ demande : « *pourrons-nous avoir un bilan annuel des destructions ?* »

Monsieur SÉVÊQUE s'engage à informer le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques en décidant la prise en charge de leur destruction dans les propriétés privées.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BARRÉ informe le conseil que le presbytère, conformément aux conclusions de la commission qui avait été constituée pour réfléchir à son avenir, a été loué au Diocèse depuis le 1^{er} septembre 2015. Le loyer a été fixé à 300€ mensuel hors charges. Le garage et la remise vétuste situés sur le terrain vont être détruits.

Monsieur BILLORÉ annonce la mise en service des toilettes publiques à proximité de la salle des fêtes et de l'élévateur pour personnes à mobilité réduite installé à l'école maternelle.

Les travaux de réhabilitation de la rue de Villechien ont débuté. L'entreprise SITPO chargée du réseau d'eaux pluviales a engagé les travaux en commençant par la ferme du Bois.

Trois vidéo projecteurs supplémentaires ont été installés au groupe scolaire pendant les vacances. Une seule classe reste à équiper.

Monsieur DEPINCÉ demande : « *savez-vous quand les travaux du quartier de la Doucetièrre vont démarrer ?* »

Monsieur BILLORÉ répond : « *début novembre.* »

Monsieur LEMÉTAYER informe l'assemblée de l'avancée du dossier d'acquisition d'une bande de terrain aux consorts MASTELLOTTO avenue Sainte-Marie. La personne chargée de la vente de ces biens a été rencontrée. Le projet consiste à créer 3 parcelles constructibles et à céder le reliquat d'environ 700m² à la mairie au prix de 20€ le m². 20 places de parking pourront être créées pour compléter le stationnement des écoles et du complexe sportif.

Madame LAMAZURE donne les chiffres de la rentrée scolaire ; 262 élèves, soit 2 de moins que l'année dernière, répartis pour 88 d'entre eux à l'école maternelle et 174 à l'école primaire dans 11 classes soit une de moins que l'année dernière.

Quelques enfants supplémentaires sont attendus après la Toussaint.

166 enfants de primaire et 70 enfants de la maternelle sont inscrits aux TAP (Temps d'Accueil Périscolaires). Les activités pratiquées l'année dernière ont été reconduites et confortées.

Monsieur SÉVÊQUE précise que la fermeture de la classe a été décidée par l'Inspection Académique.

Madame LEGRAND présente la situation des 2 familles syriennes qui ont été accueillies en février dernier. Ces familles qui ont le statut de réfugiée politique ont été prises en charge par un travailleur social (COALLIA). 3 enfants sont scolarisés au collège LAVALLEY et 5, dont 1 en maternelle, à Marie RAVENEL. Les parents suivent des cours de français au centre MERSIER 3 jours par semaine. Au bout d'un an d'intégration, il leur sera demandé s'ils souhaitent rester sur le territoire de la commune d'Agneaux ou rejoindre une ville plus importante.

Détenteurs d'une carte de séjour de 10 ans, ils peuvent travailler ou s'inscrire à Pôle Emploi. L'intégration ne semble pas poser de problème aujourd'hui.

Monsieur SÉVÊQUE rappelle que Madame LEGRAND, Madame LAMAZURE et Madame DAVID ont suivi ce dossier avec attention depuis l'arrivée des familles. Il constate que sans faire la Une de la presse, leur intégration, à ce jour, est une réussite pour tous ceux qui y ont participé.

Monsieur SÉVÊQUE, évoquant l'arrivée massive de réfugiés sur le territoire national, met en garde contre les difficultés que pourrait représenter une décision impulsive d'accueil de nouvelles familles sans préparation et sans suivi.

Monsieur DEPINCÉ réitère l'appui du groupe Ensemble Pour Agneaux pour toute démarche visant à l'accueil de réfugiés à Agneaux.

Monsieur SÉVÊQUE rappelle la visite des autrichiens jeudi 24 septembre dans le cadre du comité de jumelage avec Bruck.

Monsieur SÉVÊQUE informe les membres du conseil municipal de l'invitation du conseiller départemental, François BRIÈRE, pour une visite de la station hydrogène au conseil départemental de la Manche samedi 24 septembre entre 10h00 et midi.

Le débat étant clos, **le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.**

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h30

Le rapporteur,

Alain SÉVÊQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			